



e-Foot Officiel 94



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 13 Octobre 2018 à 09h00

La Boîte à Clous Rue des Herbages de Cèze à Limeil
Brévannes (Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)

SOMMAIRE

Communiqués

Procès
Verbaux

Annexes

Amendes
Homologations

« JE JOUE, JE NOUS RESPECTE »

Week-End des 20 et 21 Octobre 2018

RAPPEL

Les Clubs RECEVANTS sont invités à retirer leur Charte(s) pour l'ensemble des matchs qui se dérouleront sur leurs installations, lors de l'Assemblée Générale des Clubs le 13/10/18

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS et AUX ARBITRES

La mise en place du défraiement des arbitres par virement dès la : 1^{ère} JOURNEE DE CHAMPIONNAT

Ce dispositif au service des clubs concerne les championnats où les arbitres sont désignés chaque semaine par le district :

- Seniors = D1, D2, D3
- U19 = D1, D2, D3
- U17 = D1, D2, D3
- U15 = D1, D2, D3
- CDM = D1
- Futsal = D1 et D2



1er Prélèvement
clubs le 25/09/18

Attention !!! Toutes les autres rencontres (**Coupe, Demande d'un club**) restent à la charge du club demandeur, par chèque le jour de la rencontre.

Informations :

Une double fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le club recevant. Chaque partie en conserve un exemplaire comme justificatif.

Le prélèvement des clubs sera effectué autour du 25 du mois de 10% du montant annuel prévisionnel des indemnités.

Un réajustement sera effectué si besoin au 31 décembre et au 30 juin.

Un virement aux arbitres autour du 10 du mois suivant après vérification des présences sur la Feuille de Match Informatisée.

MERCI à tous de collaborer et de bien remplir la FMI afin de nous remonter les absences.

Programme
à l'intérieur



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

Edition N° 461 du Jeudi 11 Octobre 2018

COMMUNIQUES

INFOS

COUPE DE FRANCE (5^{ème} TOUR)

Equipes	Résultat
14/10/2018	Ermont As 1 - Gobelins F.C. 1
14/10/2018	Lusitanos St Maur 1 - Mureaux O.F.C. Les 1
14/10/2018	Carrieres Gresillons 1 - Bonneuil Csm 1
14/10/2018	Vincennois Co 1 - Viry Chatillon Es 1
14/10/2018	Colombienne Foot Es 1 - Creteil Lusitanos Us 1
14/10/2018	Houilles A.C. 1 - Ivry Us 1

DEPLOIEMENT : « F.M.I » (Feuille de Match informatisée)

TOUS les clubs utiliseront obligatoirement la Feuille de Match Informatisée (FMI) en CHAMPIONNAT. Le District recense le besoin de formation des dirigeants sur l'utilisation de la tablette et l'application. Elle permet de préparer sa composition d'équipe à l'avance, saisir le score et les faits de matchs. Des sensibilisations seront organisées en Septembre (19h30 - 21h) en fonction des retours.

Nous vous conseillons de mobiliser 2 personnes afin de former vos éducateurs en interne.

Votre retour est attendu avant le 05 SEPTEMBRE 2018,

quel que soit votre besoin de formation. Lien du formulaire : <http://urlz.fr/7mdb>

Article 44.4 du Règlement Sportif Général du District:

La non-utilisation de la FMI entraîne 100€ d'amende (2e fois) et la perte du match (3e fois)

**Seules les équipes engagées en critérium U13G pourront bénéficier d'une tablette à 50 €*

Les clubs devront s'équiper par eux même pour tout autre besoin de tablette.

Catégories concernées :

- Seniors : D1, D2, D3, D4

- U17 et U19 : D1, D2, D3 et D4

- U15 : D1, D2, D3, D4 et D5

- CDM : D1 et D2

- Anciens : D1, D2, D3, D4

- Futsal et Féminines : D1, D2

- U11G, U13G et U11F, U13F, U16F (**Nota = Les amendes ne seront pas appliquées dans un 1^{er} temps**)

- Toutes les Coupes du Val de Marne

Sauf les catégories +45 ans & +55 ans



FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON



GESTION DES UTILISATEURS

Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées).

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

A. Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.ff.fr>)

B. Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.ff.fr/assistance>)

ATTENTION :
L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.ff.fr>) uniquement.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

Pour les matchs du dimanche dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES

UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi :

à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Pour les matchs du dimanche :

à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche ce qui n'est pas du tout efficace en matière d'usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus importants.

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2018/2019

OCTOBRE	4	11	18	25	
NOVEMBRE	2	8	15	22	29
DECEMBRE	6	13	20		
JANVIER	10	17	24	31	
FEVRIER	7	14	21	28	
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	31
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	18			

Obligation de classement de terrain

Si votre équipe **SENIORS** évoluant en **Départemental** est appelée à accéder en **Régional 3** à la fin de la saison 2017/2018, elle devra obligatoirement disputer les rencontres de cette compétition sur un terrain classé niveau 5 minimum.

Si pour une raison quelconque, l'équipe est amenée à évoluer sur un terrain autre que celui qui lui était habituellement dévolu, l'adresse du stade ainsi que l'autorisation du propriétaire pour l'utiliser pour tous les matchs officiels devront **IMPÉRATIVEMENT** être communiquées avec le dossier d'engagement 2018/2019.

Matchs remis, matchs à jouer, matchs à rejouer : quelles différences ?

(Article 20 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans le cas d'un match à rejouer (et uniquement dans ce cas), ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Il est également rappelé que le joueur suspendu lors d'une rencontre (interrompue ou non) qui est finalement donnée à rejouer, ne peut pas participer à la nouvelle rencontre.

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) :

** n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence*

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs)

Article 20 - Matchs Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, pour les rencontres se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établie une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la

fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

Quand la dissuasion se met au service de la prévention

Dans sa lutte incessante contre toutes les formes d'agressions, le District du Val de Marne de Football vient de prendre une initiative à la fois forte et courageuse qui s'inscrit totalement dans la profession de foi qu'était celle de la liste "pour notre Football Val de Marnais et Parisien".

Cette initiative s'inscrit également dans la continuité des actions de la F.F.F en matière de lutte contre la violence et en particulier via la refonte du règlement disciplinaire et de son barème de référence des sanctions.

Vous l'avez bien compris, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, a concrétisé ses engagements en **aggravant sensiblement les sanctions qui se rapportent à des faits de violences verbales et/ou physiques.**

Cette aggravation significative des sanctions s'adresse bien entendu aux joueurs **mais surtout aux encadrants / éducateurs des équipes** présents sur les bancs de touche qui sont, **la plupart du temps à l'origine des incidents et plus particulièrement sur les rencontres de jeunes.**

Quelques exemples dans le tableau ci-dessous :

Infractions	Auteur	Situation	Victime	Barème 2016/2017	Barème 2017/2018
Comportement grossiers/injurieux	Joueur	Pendant le match	Officiel	4 matchs	6 matchs
		En dehors du match		5 matchs	7 matchs
	Dirigeant / éducateur	Pendant le match		10 matchs	12 matchs
		En dehors du match		14 matchs	8 mois
Comportement raciste / discriminatoire	Joueur	Pendant et/ou en dehors du match	Toute personne	6 mois	1 an
	Dirigeant/éducateur			6 mois	15 mois
Crachat	joueur	Pendant le match	Officiel	18 mois	2 ans
		En dehors du match		3 ans	4 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		2 ans	3 ans

		En dehors du match		4 ans	5 ans
Bousculades / actes de brutalité	joueur joueur	Pendant le match	Officiel	De 1 à 8 ans	De 18 mois à 12 ans
		En dehors du match		De 2 à 12 ans	De 2 à 16 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		De 1 à 7 ans	De 2 à 15 ans
		En dehors du match		De 2 à 9 ans	De 3 à 20 ans

Sanctionner n'est pas une finalité, c'est la conséquence directe d'un acte qui aurait pu être évité si l'auteur avait été prévenu ; c'est un moyen au service d'une cause, la finalité globale est la prise de conscience par tous les acteurs que cela ne peut plus durer, l'ensemble s'appelle **faire de la prévention**. C'est l'**objectif avoué** du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Présidents de clubs, éducateurs, dirigeants, vous êtes **le premier maillon** de la prévention ; affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Si la saison dernière a vu le nombre global de sanctions diminuer, la gravité de celles-ci a progressé ; notre objectif est que cette saison tous les types de sanctions diminuent.

Cet objectif est ambitieux mais nous pourrons l'atteindre si **tous ensemble** nous décidons d'y arriver.

Notre sport est le plus beau qui soit, **faisons en sorte qu'il le reste.**

LES OBLIGATIONS – NOUVEAU (Suite fusion de la D5 avec la D4 Seniors du Comité de Direction du 27/06/18)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

- . SENIORS ↔ 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 19 –une équipe U 17 –une équipe U 15 + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D2

- . SENIORS ↔ 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U15 et une U17, la troisième équipe au choix (soit une U19 ou U17 ou U15) + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D3

SENIORS : 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons, de U6 à U19.

D4

- . SENIORS - 1 équipe (Pas d'obligation)

11.1 - L'équipe qui entraîne les obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

Une hotline « ARCHOS » à la disposition des clubs en cas de dysfonctionnement des tablettes au numéro 01.73.02.86.13

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Les mouvements dans les clubs : Procédure à suivre

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2016/2017, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. : Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion : Avant le 1er mai
- Projet définitif de la fusion : Avant le 1er juillet
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B
- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.
- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce " mouvement club " permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires : - Récépissé préfectoral de changement de titre - Statuts de l'association

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente. Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution

La dissolution entraîne la disparition du club.

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la reprise d'activité

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Laurent Page (01.42.44.12.21.) ou Michaël Maury (01.42.44.11.98.).

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club

Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur "

Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER MASSER DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.
- Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :
- Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;
- Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;
- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;
- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 à 09h00

La Boite à Clous Rue des Herbages de Cèze à Limeil Brevannes



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- * Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
- * Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 14/10/17 à Choisy le Roi
- * Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- * Approbation du Rapport Moral, saison 2017 & 2018
- * Rapport Financier au 30 Juin 2018
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2018
- * Budget prévisionnel 2018 & 2019
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du budget prévisionnel 2018 & 2019
- * Retour sur les Indemnités Arbitrage
- * Lecture des palmarès et remise des récompenses
- * Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- * Remise officielle des ballons des «Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- * Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 13 Septembre 2018

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale



Le District du Val de Marne reconduit une nouvelle fois un week-end de sensibilisation au « **RESPECT & FAIR-PLAY** »

Cette initiative qui s'est déroulée sous plusieurs appellations les saisons précédentes, s'intitule désormais

« JE JOUE, JE NOUS RESPECTE »

Week-End des 20 et 21 Octobre 2018

Cette 8^{ème} édition a toujours le même objectif :

Sensibiliser tous les acteurs, grands et petits, à travers un comportement basé sur le « Fair-Play » et le « Respect »
avec un message fort sur les valeurs sportives fondamentales :

**A bas la violence, la tricherie, la contestation,
et vive le respect entre tous.**

Avec signature avant chaque rencontre d'une Charte(*) ou :

Joueurs & Entraîneurs s'engagent à privilégier :

- 1-Comportement Sportif ouvert sur le **Fair-Play et le respect** de l'adversaire,
- 2-Concentration pendant la durée du match sans s'occuper de l'arbitrage pendant 90' pour accepter toutes les décisions des Arbitres en admettant qu'ils peuvent se tromper

Arbitres s'engagent :

A privilégier la prévention avant la sanction

(*) Les chartes seront remises lors de l'Assemblée Générale des clubs du 13 Octobre 2018 à Limeil Brevannes

Les « Parrains », TOUS ISSUS DU VAL DE MARNE seront présents sur certains matches, selon leur disponibilité :

Joël QUINIOU

Ex. Arbitre International & 3 Phases Finales de la Coupe du Monde & Consultant sur Canal Plus

Pascal GARIBIAN

Ex Arbitre International & Directeur Technique de l'Arbitrage

Michel LE BRUN, *Ex. Arbitre Assistant International*

Renaud HOCQ, *Arbitre LPIFF & Président de l'UNAF 94*

José DIAS, *Président de la CDA du Val de Marne*





U16

TOURNOI INTERNATIONAL VAL DE MARNE 20^e EDITION

ANGLETERRE - AUTRICHE - JAPON - FRANCE

MARDI 30 OCTOBRE 2018

FRANCE - ANGLETERRE - 14h

STADE DIDIER PIRONI
AVENUE DESCARTES

LIMEIL BREVANNES

JAPON - AUTRICHE - 16H

STADE GABRIEL PÉRI
94 AVENUE GABRIEL PÉRI

VITRY SUR SEINE

JEUDI 1^{ER} NOVEMBRE 2018

FRANCE - JAPON - 14h

COMPLEXE OCTAVE LAPIZE
3 RUE ENTRONCAMENTO

VILLIERS SUR MARNE

AUTRICHE - ANGLETERRE - 16H

COMPLEXE SPORTIF P. DIEULEVEULT
AVENUE MAURICE BERTEAUX

LE PLESSIS TRÉVISE

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018

JAPON - ANGLETERRE - 14h

COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE »
RUE AUGUSTE DELAUNE

BONNEUIL SUR MARNE

FRANCE - AUTRICHE - 16H

COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE »
RUE AUGUSTE DELAUNE

BONNEUIL SUR MARNE



**ENTRÉE
GRATUITE**

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2018

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

La remise officielle des ballons :

“TAILLE 5” & “FUTSAL” = se fera Samedi 13 Octobre 2018 à l’Assemblée Générale des Clubs à Limeil Brévannes

“TAILLE 4” = se fera aux journées d’accueil du Football d’Animation

REPARTITION DES BALLONS

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	28	2			2
553055	A. S. C. VITRY	51			2	2
553616	A. S. F. LUATS	23	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	162	10	6		16
590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	36	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	68	2			2
521869	ALFORTVILLE US	684	23	6		29
549008	AMICALE CLUB 2000	31	2			2
690329	APSAP MEDIBALLES	73	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	19	6		25
500723	ARRIGHI A.S.	89	2			2
547434	ARSENAL A.C.	26	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	233	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	474	17	6		23
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	165	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	299	10	6		16
548423	BOISSY U.J.	52	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	563	23	6		29
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	303			2	2
500791	BRY F.C.	458	18	6		24
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	16			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	592	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	503	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	225	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	442	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	45		6	2	8
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	613	23	6		29
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	315	12	6		18
500012	CHARENTON C.A.P.	662	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	430	14	6	2	22
500031	CHOISY LE ROI A.S.	642	23	6	2	31
551095	CITOYEN DU MONDE	17			2	2
582428	CRETEIL FOOT CLUB	15	2			2
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	1206	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	32			2	2
546194	DECLIC CHOISY LE ROI	18	2			2
600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	51	2			2
539141	DESportiva VIMARANENSE IVRY A.	87	2			2
550586	DOS NORTHENOS VITRY A.S.	21	2			2
524134	DOUZIEME CA	23	2			2
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	259	8	6		14
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	264	8	6		14
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	202	8	6		14
581745	F.C. ESPERANTO	38	2			2
581713	F.C. ORLY	12	2			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	667	18	6		24
551314	FONTENAYSIENNE ENTENTE	40	2			2
582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	71		6		6
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	533	23	6		29
550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	32	2			2
500494	FRESNES A.A.S.	512	18	6		24
563866	FUTSAL SUCY CLUB	16			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	302	19	6		25
550013	GENTILLY U.S.	71		6		6
523264	GOBELINS F.C.	1422	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	328	12			12
537053	JOINVILLE R.C.	744	23	6		29
581892	KOPP 97	27	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	403	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	116			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	28	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	504	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	657	18	6		24
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	70	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1152	27	6		33
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	22	2			2
534669	MAROLLES F.C.	162	4	6		10
535201	MENUIBLAN A.S.	22	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	110		6		6
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	479	14	6		20
518152	NOISEAU STE S.	147	10	6		16
550465	O. CLUB D'IVRY	243	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	100	8	6		14
848168	ORLY A.C.	63	2			2
510193	ORMESSON U.S.	513	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	63	2			2
500568	PARIS F.C.	1108	7	6		13
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	24	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	40	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1122	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	47	2			2
545415	PEROU A.S.A.F.	54	9			9
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	29	2			2
532125	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	368	14	6		20
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	56	2		2	4
544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	53	2			2
552646	R.C. PARIS 10	322	12	6		18
851509	RUNGIS FUTSAL	32			2	2
507502	RUNGIS U.S.	447	14	6		20

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
535547	SANTENY SP.L.	105	2	6		8
540531	SPORTING CLUB PARIS	316	7		2	9
582118	SPORT, FOOT, CLUB CHENNEVIÈRES	28	2			2
520523	ST MANDE F.C.	478	14	6		20
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	226	5	6		11
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	709	18	6		24
521870	SUCY F.C.	658	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	55	2			2
512963	THIAIS F.C.	520	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	42	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	22	2			2
537133	TROPICAL A.C.	67	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	263	15	6		21
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47	2			2
581200	U. S. DE NOGENT 94	46	2			2
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	882	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	622	21	6		27
582116	ULTRA FUTSAL CLUB 94	17			2	2
535208	VAL DE FONTENAY AS	449	17	6		23
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	409	19	6		25
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	24	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	93	4		2	6
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	40			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	901	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	586	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	136	8	6		14
500591	VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS	306	14	6		20
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	45	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	498	14	6		20
500138	VINCENNOIS C.O.	1139	27	6		33
500004	VITRY C.A.	759	18	6	2	26
529210	VITRY E.S.	582	23	6		29
	TOTAL		1145	396	40	1579

HOMMES
FEMMES

CATEGORIE	NAISSANCE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
SENIORS	1999	Championnat Foot à 11	SENIORS F	Championnat Foot à 11
U19	2000	Championnat Foot à 11		Licence U19F Championnat régional Foot à 7 ou à 11
	2001		U19F	
U17	2002	Championnat Foot à 11		Licence U17F
	2003			Licence U16F Championnat D à 7 ou R à 11
U15	2004	Championnat Foot à 11	U16F	Critérium départemental Mixité Garçon
	2005			Licence U15F Licence U14F
U13	2006	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U13F	Critérium départemental Mixité Garçon
	2007			Licence U13F Licence U12F
U11	2008	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U11F	Critérium départemental Mixité Garçon
	2009			Licence U11F Licence U10F
U9	2010	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	U9F	Critérium départemental Mixité Garçon
DEBUTANTS	2011		DEBUTANTES	
U7	2012	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	U7F	Mixité Garçon
DEBUTANTS	2013		DEBUTANTES	

Article 73 des RSG de la FFF : "Suivant l'autorisation médicale sur la demande de licence, les joueurs G et F peuvent pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de la licence (sauf U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior)."

Déroptions :

"6 joueurs U20 pourront évoluer dans les championnats U19 de toutes divisions de Districts"

"2 joueurs U17 peuvent être inscrits en EQUIPE 1 Seniors District"

"Jusque 3 joueuses U16 F et 3 joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match"

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2018 & 2019



CHAMPIONNATS

SAMEDI APRES-MIDI	
U15	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U17 & U19	13h00

COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U15	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U17 & U19	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	10h00
U10/U11	14h30
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES

FOOTBALL FEMININ

Rentrées du Football Féminin :

- 7 octobre matin : U6/U11F

Réunion de rentrée des clubs :

- Jeudi 11 octobre 2018 à 19h au siège du District

FORMATION DE CADRES (première partie de saison)

Octobre :

4 & 5	=	Module U11
15 & 16	=	Module U13
18	=	Module Futsal
23	=	Module U7
25&26	=	Module GB & Module U9

Novembre :

12&13	=	Module U17
19-20	=	Module U15
22-23	=	Module Séniors

Décembre :

1 ^{er}	=	Certification
10-11	=	Module U11

SELECTIONS ET DETECTIONS

U13 (nés en 2006)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 10/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 17/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mardi 24/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay (*Clubs régionaux et pré-régionaux*)

Mercredi 07/11 Détection toute la journée au Parc du Tremblay

Mercredi 14/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 21/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 28/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 05/12 Détection à 13h30 au parc du Tremblay (*dernier tour départemental*)

Mercredi 12/12 Détection à 13h30 au parc du Tremblay (*si besoin*)

U14 (nés en 2005)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 5/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 12/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 19/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 09/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 16/01 Interdistrict (*à définir*)
Mercredi 23/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 30/01 Interdistrict (*à définir*)

U15 (nés en 2004)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 26/09 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 03/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 10/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 17/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Lundi et Mardi 22 et 23/10 Stage au Parc du Tremblay
Jeudi 25/10 Match amical (*à définir*)
Vendredi 2/10 Interdistrict VS 93 à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 14/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 21/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 28/11 Interdistrict VS 77 à Montry

U16 (nés en 2003)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 26/09 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 03/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 10/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 17/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Lundi et Mardi 22 et 23/10 Stage au Parc du Tremblay
Jeudi 25/10 Match amical (*à définir*)
Lundi et Mardi 29 et 30/10 Interdistrict (*à définir*)

U15F (nées en 2004)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Dimanche 30/09 Rentrée du football féminin U13F/U16F
Dimanche 14/10 Détection à 9h00 au Parc du Tremblay
Dimanche 21/10 Détection à 9h00 au Parc du Tremblay
Lundi 29/10 Centre de perfectionnement à 9h00 au Parc du Tremblay
Vendredi 02/11 Match Interdistrict VS 93 au Parc du Tremblay
Mercredi 21/11 Match Amical (*à définir*)
Mercredi 28/11 Match Interdistrict VS 77 à Montry

U14F (nées en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Dimanche 30/09 Rentrée du football féminin U13F/U16F

Dimanche 13/01 Détection à 9h00 au Parc du Tremblay

Dimanche 10/02 Détection à 9h00 au Parc du Tremblay

Dimanche 24/02 Centre de perfectionnement à 9h00 au Parc du Tremblay

Vendredi 01/03 Match Interdistrict (*adversaire et lieu à définir*)

U13F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Dimanche 30/09 Rentrée du football féminin U13F/U16F

Dimanche 13/01 Détection à 9h00 au District

Dimanche 03/02 Détection à 9h00 au District

Dimanche 24/02 Centre de perfectionnement à 9h00 au District

Dimanche 05/05 Centre de perfectionnement à 9h00 au District

Dimanche 19/05 Centre de perfectionnement à 9h00 au District

Tournoi à définir

Obligation d'encadrement technique des équipes

Conformément aux dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, les clubs participant aux championnats Seniors (Masculins et Féminins, Libres et Futsal) et Jeunes (U14 à U19) sont tenus d'utiliser les services d'éducateurs titulaires d'un certain niveau de diplôme et assurant l'encadrement technique de l'équipe tant à l'entraînement que lors des rencontres de Championnat. A ce titre, les éducateurs concernés doivent être présents lors des rencontres et inscrits sur la feuille de match dans la rubrique « Banc de touche » (dans la partie « joueur » pour les éducateurs exerçant également en tant que joueurs).

Dans ce cadre-là, les clubs concernés doivent désigner, à l'aide de l'imprimé spécifique (**Football à 11** ou **Futsal**), l'éducateur responsable de l'équipe soumise à l'obligation d'encadrement technique, avant le premier match de Championnat **et, dans le même délai**, munir l'éducateur concerné d'une Licence Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral selon le cas.

A l'approche de la 1^{ère} journée de Championnat, les clubs qui n'auraient pas encore retourné leur fiche de désignation sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

En cas de besoin, le Département technique de la Ligue est à votre écoute (par téléphone au 01.42.44.12.24 ou par mail à technique@paris-idf.fff.fr).

NB :

. Dans certains cas définis à l'article susvisé, les clubs peuvent bénéficier d'une dérogation. Celle-ci ne peut être accordée que sur demande du club formulée auprès de la Commission Régionale d'Application du Statut Educateurs et Entraîneurs du Football.

. En cas de changement d'éducateur en cours de saison, le club doit en informer, sans délai, la Commission compétente.

Quote-part licences : rappel du calendrier et conséquence du non-paiement

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, le règlement de la première quote-part sur les licences 2018/2019 devait être effectué dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations intervenu au début du mois de Juin 2018.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article susvisé, les licences du club qui n'a effectué aucun règlement au titre de l'acompte sur licences ne sont pas validées et ses équipes ne pourront donc pas participer aux rencontres de compétitions officielles dans lesquelles elles sont engagées ; les rencontres ainsi annulées seront perdues par pénalité.

A l'approche de l'ouverture de la majorité des Championnats, les clubs concernés sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

La présentation des licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

<u>Support de la feuille de match</u>	<u>Présentation des licences</u>
Tablette (F.M.I.)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon
	OU
	Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- . Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

- . La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- . Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)

- . Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (ex : les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière)

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F..

Illustrations :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via FOOTCLUBS au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Procès-Verbaux

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du 9 Octobre 2018

Présents : MM. COUFFIN, SUSSET, SAMBA, ARNAUD, LEFEUVRE

Excusés : M. BELOUFA

La Commission rappelle qu'une seule demande doit être traitée par envoi, courrier ou mail.

Cette demande n'étant pas respectée, nous avons prévu ce qui suit :

Nous sommes à l'heure des courriels certes mais la Commission donnera suite à ceux qui traiteront un sujet par paragraphe :

Exemples : - Séniors, numéro de match, la rencontre, le jour, la division, la poule, l'objet.....

**ATTENTION: Tous les Mails, ou courriers
non-conformes seront considérés comme brouillons donc non-traités.**

SENIORS

Courrier de RC PARIS 10 – Seniors D4.C du 03/10/18

La commission *enregistre le forfait général de l'équipe.*

Avis aux clubs.

Courrier de ST MAUR VGA US – Seniors D4.C du 03/10/18

La commission *enregistre le forfait général de l'équipe.*

Avis aux clubs.

Courrier de FRESNES AAS – Seniors D4.B du 05/10/18

La commission *enregistre le forfait général de l'équipe.*

Avis aux clubs.

20530226 – NOYER FC / PORT. ACA. CHAMPIGNY Seniors D4.B du 07/10/18

Courrier de Noyer FC du 05/10/18.

La Commission enregistre le 1^{er} Forfait avisé de Noyer FC.

Courrier de VIKING CP – Seniors D4 du 05/10/18

La Commission prend note que toutes *les rencontres à domicile se dérouleront à 17h00 au stade de Garchy à Joinville.* Prévenir vos adversaires.

20530121-LIMEIL AJ / VILLENEUVE ST GEORGES Seniors D4.A du 07/10/18

Courrier de la Ville de Limeil Brévannes (Brocante sur les installations).

La Commission reporte les rencontres à une date ultérieure et transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer.

U19

20531895- LIMEIL AJ / FC SUCY U19 D2.A du 07/10/18

Courrier de la Ville de Limeil Brévannes (Brocante sur les installations).

La Commission reporte les rencontres à une date ultérieure et transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer.

20832775 – RUNGIS US 2 / FR LE PERREUX U19 D3.C du 07/10/18

Lecture de rapport de l'arbitre.

La Commission note le 1^{er} Forfait du Perreux FR.

20436899 – VIKING CP / AS ULTRA MARINE U19D3.B du 07/10/18

Courrier de Viking CP du 05/10/18.

La Commission enregistre le 2^{ème} Forfait avisé de VIKING CP.

20436893. – ULTRA MARINE AS / OLYMP. PARIS ESPOIR U19 D3 du 14/10/18

Courrier et accord des deux clubs (Via footclubs), **la Commission note que la rencontre aura lieu le 28/10/18.(Coupe Gambardella le même jour).**

U17

Courrier de RC PARIS 10 – U17 D2.B du 03/10/18

La commission **enregistre le forfait général de l'équipe.**

Avis aux clubs.

20977730 – ALFORTVILLE US 2 / BOISSY FC U17D3.A du 07/10/18

Courrier de BOISSY FC du 05/10/18.

La Commission enregistre le 2^{ème} Forfait avisé de Boissy FC.

20437439 – VIKING CP / VILLENEUVE ABLON US U17 D3.C du 07/10/18

Courrier de Viking CP du 05/10/18.

La Commission enregistre le 1^{er} Forfait avisé de VIKING CP.

U15

20794321 – CHEVILLY EL 2 / ARCUEIL COSM 2 U15 D5 du 29/09/18

Lecture de la feuille de match.

La Commission note le 1^{er} Forfait d'Arcueil COSM.

20794327 – VIKING CP / ORMESSON US 2 U15 D5.B du 06/10/18

Courrier de Viking CP du 05/10/18.

La Commission enregistre le 2^{ème} Forfait avisé de VIKING CP.

20464109 – UJA MACCABI Paris 1 / Joinville R.C.3 U15 D1 du 29/09/18

Reprise du dossier. Lecture du courrier de l'arbitre officiel du 05/10/18.

La Commission confirme le résultat de la rencontre, à savoir :

RC Joinville : 5 buts

UJA Maccabi : 1 but

ANCIENS

20919568-TREMBLAY AJ 11 / CHEVILLY EL 11 Anciens D4. Du 02/12/18

Courriers et accords des deux clubs (via footclubs). *La Commission note que la rencontre se déroulera le 27/01/18. (Parc de Choisy plaine nord en réfection)*

20535219- LIMEIL AJ / ASPTT VILLECRESNES Anciens D3.A du 07/10/18

Courrier de la Ville de Limeil Brévannes (Brocante sur les installations).

La Commission reporte les rencontres à une date ultérieure et transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer.

20499391 – FR LE PERREUX 12/ / BRY FC Anciens D1 du 14/10/18

Courrier de FR le Perreux du 09/10/18 (Coupe de Paris).

La Commission reporte la rencontre et transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer

+45 ANS

20807491 – FC GOBELINS / ENT. FONTENAYSIENNE + 45 ans du 07/10/18

Lecture du mail de Gobelins FC du 04/10/18. (Fermeture des terrains du 13^{ème}).

Voir avec vos adversaires pour fixer une date et prévenir la Commission.

20807443 – TROPICAL AC / PUC +45 ans Poule A du 07/10/18

Lecture de la feuille de match.

La Commission note le 1^{er} Forfait du PUC.

Rappel

20807534 BOISSY FC / ARRIGHI AS +45 ans Poule C du 07/10/18

Courrier de BOISSY FC du 02/10/18 (Indisponibilité d'installation du Stade Maurice Préault).

La Commission reste en attente de l'attestation de la municipalité de Boissy Saint Léger. (Voir PV du 02/10/18).

+55 ANS

Courrier de CHOISY AS – 55 ans du 05/10/18

La commission *enregistre le forfait général de l'équipe.*

Avis aux clubs.

20830031 - VITRY CA 13 / ORLY AC 14 +55 ans du 07/10/18

Courrier et accords des deux clubs (via footclubs). *La Commission note que cette rencontre aura lieu le 14/10/18 au stade JP Beltoise à Orly (inversion).*

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R.)

REUNION DU LUNDI 08 OCTOBRE 2018

Président : M. AMSELLEM Emile

Membres : MM. GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, KUNTZMAN Michel, LEBERRE Jean-Claude, MOUSTAMID Abdou, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice, FETOUS Lakhdar,

Assiste : MM. TAFININE Driss.

Absents excusés: MM. DARDENNES Patrick, GIRARD Jean-Claude, GOURDOU Jean-Philippe, NOYON Joël, FOLTIER Bruno.

AVIS AUX CLUBS

RAPPEL : L'ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

Courrier à adresser à : Madame La Directrice Administrative.

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres
(Catégorie U6 à U13 – groupe – poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.
Tél: 01.55.96.11.00 - Fax: 01.55.96.04.44
(Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42).

3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2017.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2017.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ATTENTION, DEPASSE UN DELAI DE 8 JOURS, TOUTE FEUILLE DE RECONTRE OU DE COMPTE RENDU DE PV NON-RECU, ENTRAINERA UNE AMENDE ADMINISTRATIVE.

ADMINISTRATIF

U6 - U7

Courrier de : GENTILLY U.S. du 24/09/2018

Pris note, *pas de plateaux U6 - U7.*

Courrier de : MINIS AND MAXIS du 27/09/2018

Pris note de votre *absence à la journée d'accueil U6/U7 du 29/09/2018.*

Courrier de : MINIS AND MAXIS du 07/10/2018

La Commission note que vous vous *êtes déplacés* à ENT. S.D JEUNES DU STADE.

Courrier de : BRY F.C. du 27/09/2018

La Commission note *l'annulation du plateau* du 06/10/2018.

U8 - U9

Courrier de : FOOTBALL CLUB DE BREVANNES du 04/10/2018

Pris note de votre difficulté à constituer une équipe U8 et une équipe U9 séparée.

U10 - U11

BRY F.C. / ASOMBA U11 G4 ABCD du 06/10/2018

Courrier du club : BRY F.C. du 01/10/2018.

Les rencontres sont *neutralisées.*

SANTENY SP.L. / CHEVILLY LA RUE ELAN U11 G 9 A du 06/10/2018

Courrier du club : SANTENY SP.L. du 04/10/2018.

La Commission note le *premier forfait* de CHEVILLY-LARUE ELAN.

MINIS AND MAXIS / SUCY F.C. U11 G 9 A du 06/10/2018

Courrier du club : MINIS AND MAXIS du 01/10/2018

La Commission note le *forfait général avisé* de l'équipe U10 - U11 MINIS AND MAXIS 3. (*Prévenir vos adversaires*) pour la saison complète.

GOBELINS F.C. / CRETEIL LUSITANOS F. US U11 G 5 ABCD du 06/10/2018

Courrier du club : GOBELINS F.C. du 05/10/2018

Impossible de recevoir CRETEIL LUSITANOS F. US.

(Rencontres reportées à une date ultérieure à nous communiquer).

U12 - U13

NOISEAU STE S.

Courrier du 21/09/2018 :

La Commission a pris note *des modifications de vos engagements* :
- 1 équipe U13 et suppression de l'équipe U12.

PARIS UNIVERSITE CLUB / GOBELINS F.C. U13 G 2 ABCD du 06/10/2018

Courrier du club : GOBELINS FC du 08/10/2018.

Forfait du PUC U12 A et B.

Courrier du club : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 07/10/2018

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. / SANTENY SP.L. U13 G 9 A du 06/10/2018

Courrier du SPL SANTENY ayant reçu le mail de confirmation des rencontres.

SANTENY SPL s'est déplacé et n'a trouvé personne de la VGA.

La VGA ST-MAUR doit nous informer de ce dysfonctionnement.

A. S. ULTRA MARINE VITRY / ASOMBA U13 G 7 AB du 06/10/2018

Courrier du club : A. S. ULTRA MARINE du 01/10/2018.

Rencontres neutralisées. Vous auriez pu jouer en indiquant : *licences déposées.*

VILLIERS S/MARNE ENT.S. / HAY LES ROSES C.A. U13 G 5 ABCD du 06/10/2018

Courrier du club : HAY LES ROSES C.A. du 04/10/2018.

La Commission note la rencontre inversée. VILLIERS ES se rend à l'HAY LES ROSES.

COURRIERS DIVERS

Courrier du 08/10/2018 (de Madame RANSOU Virginie)

Courrier non-traité, n'émane pas du club du BRY FC.

Courrier de : MINIS AND MAXIS du 27/09/2018

La Commission prend note de votre indisponibilité à la réunion d'information du 26/09/2018, mais, ne peut l'excuser.

Courrier de : NOGENT S/MARNE F.C. du 27/09/2018

La Commission prend note de votre indisponibilité à la réunion d'information du 26/09/2018, mais ne peut l'excuser.

Courrier de : GENTILLY ATHLETIC CLUB du 26/09/2018

La Commission prend note de votre indisponibilité à la réunion d'information du 24/09/2018, mais ne peut l'excuser.

Courrier de : A. S. ULTRA MARINE VITRY du 11/09/2018

La Commission prend note de vos équipes U6 à U13.

1er TOUR CHALLENGE :
U11 Georges BOULOGNE et U10 José LEVY :
DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

Heure d'accueil : 14 H 00,
Début des rencontres : 14 H 30.

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence
ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.
Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entraînera
la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant
ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.

RAPPEL : LE CHALLENGE U10 José LEVY est réservé : UNIQUEMENT aux U10.

CENTRE ALFORTVILLE US

Parc des Sports du VAL-DE-SEINE, Allée Jean Baptiste PREUX - 94140 ALFORTVILLE.

POULE 1 : Challenge G.BOULOGNE

ALFORTVILLE US 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 5
CHOISY LE ROI A.S. 3
CRETEIL LUSITANOS F. US 7

POULE 1 : Challenge J.LEVY (U10)

ALFORTVILLE US 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 6
CHOISY LE ROI A.S. 4
CRETEIL LUSITANOS F. US 8

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

Parc MELIES, 99 bis, Avenue de la VICTOIRE - 94310 ORLY

POULE 2 : Challenge G.BOULOGNE

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
CENTRE FORMATION F. PARIS 3
CHOISY LE ROI A.S. 5
CRETEIL LUSITANOS F. US 5

POULE 2 : Challenge J.LEVY (U10)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
CENTRE FORMATION F. PARIS 4
CHOISY LE ROI A.S. 6
CRETEIL LUSITANOS F. US 6

CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.

Complexe Sportif Léo LAGRANG - 02, Rue Auguste DELAUNE "parking"

Rue Jean CATELAS - 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

POULE 3 : Challenge G.BOULOGNE

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
BOISSY F.C. 3
ALFORTVILLE US 3
CAUDACIENNE ENT.S. 1

POULE 3 : Challenge J.LEVY (U10)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
BOISSY F.C. 4
ALFORTVILLE US 4
CAUDACIENNE ENT.S. 2

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE H.GUERIN - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT

POULE 4 : Challenge G.BOULOGNE

CHARENTON C.A.P. 1
CHANTIERS PARIS U.A. 3
CAMILLIENNE SP. 12EME 3
VINCENNOIS C.O. 5

POULE 4 : Challenge J.LEVY (U10)

CHARENTON C.A.P. 2
CHANTIERS PARIS U.A. 4
CAMILLIENNE SP. 12EME 4
VINCENNOIS C.O. 6

CENTRE VINCENNOIS C.O.

Stade Léo LAGRANGE - Route de la Pyramide - Bois de Vincennes - 75012 PARIS

POULE 5 : Challenge G.BOULOGNE

VINCENNOIS C.O. 1
MINIS AND MAXIS 1
R.C. PARIS 10 1
CHARENTON C.A.P. 3

POULE 5 : Challenge J.LEVY (U10)

VINCENNOIS C.O. 2
MINIS AND MAXIS 2
R.C. PARIS 10 2
CHARENTON C.A.P. 4

CENTRE CHAMPIGNY F.C. 94

Stade Charles SOLLIGNAT - 06, rue JALAPA - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

POULE 6 : Challenge G.BOULOGNE

CHAMPIGNY F.C. 94 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 3
SPORTING FOOTBALL CLUB DE
CHENNEVIERES 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3

POULE 6 : Challenge J.LEVY (U10)

CHAMPIGNY F.C. 94 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 4
SPORTING FOOTBALL CLUB DE
CHENNEVIERES 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

Stade Jean BOUIN - 39/41, Rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI

POULE 7 : Challenge G.BOULOGNE

CHOISY LE ROI A.S. 1
A. S. ULTRA MARINE 1
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 3
BONNEUIL S/MARNE C.S. 3

POULE 1 : Challenge J.LEVY (U10)

CHOISY LE ROI A.S. 2
A. S. ULTRA MARINE 2
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 4
BONNEUIL S/MARNE C.S. 4

CENTRE CRETEIL LUSITANOS US

Stade François DESMONT - Rue de Plaisance - 94000 CRETEIL

POULE 8 : Challenge G.BOULOGNE

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 3
MAISONS ALFORT F.C. 3
SUCY F.C. 3

POULE 8 : Challenge J.LEVY (U10)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 4
MAISONS ALFORT F.C. 4
SUCY F.C. 4

CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL

STADE LOUISON BOBET 3 (SYNTHETIQUE)

169, Avenue Maurice BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS-TREVISE

POULE 9 : Challenge G.BOULOGNE

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 1
ASPTT VILLECRESNES 3
CHAMPIGNY F.C. 94 3

POULE 9 : Challenge J.LEVY (U10)

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 2
ASPTT VILLECRESNES 4
CHAMPIGNY F.C. 94 4

CENTRE LIMEIL BREVANNES A.J.

Complexe sportif Didier PIRONI, 21 Avenue DESCARTES - 94450 LIMEIL-BREVANNES

POULE 10 : Challenge G.BOULOGNE

LIMEIL BREVANNES A.J. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
ASPTT VILLECRESNES 1

POULE 10 : Challenge J.LEVY (U10)

LIMEIL BREVANNES A.J. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 4
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2
ASPTT VILLECRESNES 2

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

LE TIEC - 02, rue LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

POULE 11 : Challenge G.BOULOGNE

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
BRY F.C. 1
VAL DE FONTENAY AS 3
VINCENNOIS C.O. 3

POULE 11 : Challenge J.LEVY (U10)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
BRY F.C. 2
VAL DE FONTENAY AS 4
VINCENNOIS C.O. 4

CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN

Parc Municipal des Sports - Rue du STADE - 94550 CHEVILLY LERUE

POULE 12 : Challenge G.BOULOGNE

CHEVILLY LA RUE ELAN 1
CACHAN A.S.C. C.O. 3
FRESNES A.A.S. 3
GENTILLY ATHLETIC CLUB 3

POULE 12 : Challenge J.LEVY (U10)

CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CACHAN A.S.C. C.O. 4
FRESNES A.A.S. 4
GENTILLY ATHLETIC CLUB 4

CENTRE Gobelins F.C.

Stade BOUTROUX - 01, Avenue BOUTROUX – 75013 PARIS

POULE 13 : Challenge G.BOULOGNE

GOBELINS F.C. 1
PARIS UNIVERSITE CLUB 3
CHANTIERS PARIS U.A. 1
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE 1

POULE 13 : Challenge J.LEVY (U10)

GOBELINS F.C. 2
PARIS UNIVERSITE CLUB 4
CHANTIERS PARIS U.A. 2
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE 2

CENTRE PARIS F.C.

Stade DEJERINE - 36, Rue des Docteurs DEJERINE - 75020 PARIS

POULE 14 : Challenge G.BOULOGNE

PARIS F.C. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
GOBELINS F.C. 7
ST MANDE F.C. 1

POULE 14 : Challenge J.LEVY (U10)

PARIS F.C. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
GOBELINS F.C. 8
ST MANDE F.C. 2

CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB

CHARLETY - 17 avenue Pierre de COUBERTIN - 75013 PARIS

POULE 15 : Challenge G.BOULOGNE

PARIS UNIVERSITE CLUB 1
GOBELINS F.C. 3
CAMILLIENNE SP. 12EME 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 1

POULE 15 : Challenge J.LEVY (U10)

PARIS UNIVERSITE CLUB 2
GOBELINS F.C. 4
CAMILLIENNE SP. 12EME 2
KREMLIN BICETRE C.S.A. 2

CENTRE JOINVILLE R.C.

J.P. GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS

POULE 16 : Challenge G.BOULOGNE

JOINVILLE R.C. 1
NOGENT S/MARNE F.C. 3
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 3

POULE 16 : Challenge J.LEVY (U10)

JOINVILLE R.C. 2
NOGENT S/MARNE F.C. 4
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 4

CENTRE FORMATION F. PARIS

PARC DES SPORTS PLAINE SUD - CHEMIN DES BOEUFs -
PARC INTERDEPARTEMENTAL - 94600 CHOISY LE ROI

POULE 17 : Challenge G.BOULOGNE

CENTRE FORMATION F. PARIS 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
RUNGIS U.S. 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 5

POULE 17 : Challenge J.LEVY (U10)

CENTRE FORMATION F. PARIS 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
RUNGIS U.S. 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 4

CENTRE VILLENEUVE ABLON U.S.

Stade Pierre POUGET, 06 rue Sablière - 94480 ABLON-SUR-SEINE

POULE 18 : Challenge G.BOULOGNE

VILLENEUVE ABLON U.S. 1
VITRY E.S. 3
VITRY C.A. 3
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 1

POULE 18 : Challenge J.LEVY (U10)

VILLENEUVE ABLON U.S. 2
VITRY E.S. 4
VITRY C.A. 4
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 2

CENTRE MAISONS ALFORT F.C.

Stade CUBIZOLLES - 25bis, Avenue du Général DE GAULLE - 94700 MAISONS-ALFORT

POULE 20 : Challenge G.BOULOGNE

MAISONS ALFORT F.C. 1
U. S. IVRY FOOTBALL 3
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 5
JOINVILLE R.C. 3

POULE 19 : Challenge J.LEVY (U10)

MAISONS ALFORT F.C. 2
U. S. IVRY FOOTBALL 4
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 6
JOINVILLE R.C. 4

CENTRE SUCY F.C.

Parc des Sports - 42, Route de la Queue-en-Brie - 94370 SUCY-EN-BRIE

POULE 20 : Challenge G.BOULOGNE

SUCY F.C. 1
ORMESSON U.S. 3
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 1
BOISSY F.C. 1

POULE 20 : Challenge J.LEVY (U10)

SUCY F.C. 2
ORMESSON U.S. 4
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 2
BOISSY F.C. 2

CENTRE ORMESSON U.S.

Stade du BELVEDERE - 28, Rue du Docteur LIBERT - 94490 ORMESSON-SUR-MARNE

POULE 21 : Challenge G.BOULOGNE

ORMESSON U.S. 1
NOISEAU STE S. 1
F. C. MANDRES PERIGNY 1
SANTENY SP.L. 1

POULE 21 : Challenge J.LEVY (U10)

ORMESSON U.S. 2
NOISEAU STE S. 2
F. C. MANDRES PERIGNY 2
BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 3

CENTRE FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.

Stade Léo LAGRANGE - 94420 LE PERREUX-SUR-MARNE

POULE 23 : Challenge G.BOULOGNE

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 5
BRY F.C. 3
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1

POULE 23 : Challenge J.LEVY (U10)

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
FONTENAY SS/BOIS U.S. 6
BRY F.C. 4
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2

CENTRE CACHAN C.O.

Stade DUMONTEL - Avenue DUMONTEL - 94230 CACHAN

POULE 24 : Challenge G.BOULOGNE

CACHAN A.S.C. C.O. 1
CHOISY LE ROI A.S. 7
FRESNES A.A.S. 1
VILLEJUIF U.S. 3

POULE 23 : Challenge J.LEVY (U10)

CACHAN A.S.C. C.O. 2
CHOISY LE ROI A.S. 8
FRESNES A.A.S. 2
VILLEJUIF U.S. 4

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

Stade des LILAS - 16 bis, rue Gaston MONMOUSSEAU - 94200 IVRY-SUR-SEINE

POULE 24 : Challenge G.BOULOGNE

U. S. IVRY FOOTBALL 1
GOBELINS F.C. 5
GENTILLY ATHLETIC CLUB 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1

POULE 24 : Challenge J.LEVY (U10)

U. S. IVRY FOOTBALL 2
GOBELINS F.C. 6
GENTILLY ATHLETIC CLUB 2
U. FOOTBALL CRETEIL 2

CENTRE NOGENT-SUR- MARNE F.C.

PARC DES SPORTS DU TREMBLAY - 11, Bd des ALLIÉS - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

POULE 25 : Challenge G.BOULOGNE

NOGENT S/MARNE F.C. 1
ST MANDE F.C. 3
VAL DE FONTENAY AS 1
PARIS F.C. 3

POULE 25 : Challenge J.LEVY (U10)

NOGENT S/MARNE F.C. 2
ST MANDE F.C. 4
VAL DE FONTENAY AS 2
PARIS F.C. 4

CENTRE HAY LES ROSES C.A.

Stade INTERCOMMUNAL - 36, Rue de CHEVILLY - 94240 L'HAY-LES-ROSES

POULE 26 : Challenge G.BOULOGNE

HAY LES ROSES C.A. 1
U. S. IVRY FOOTBALL 5
VILLEJUIF U.S. 7
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1

POULE 6 : Challenge J.LEVY (U10)

HAY LES ROSES C.A. 2
U. S. IVRY FOOTBALL 6
VILLEJUIF U.S. 8
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2

CENTRE VITRY C.A.

Stade BALZAC - 97, Rue BALZAC - 94400 VITRY-SUR-SEINE

POULE 27 : Challenge G.BOULOGNE

VITRY C.A. 1
HAY LES ROSES C.A. 3
JOINVILLE R.C. 5
VILLEJUIF U.S. 5

POULE 27 : Challenge J.LEVY (U10)

VITRY C.A. 2
HAY LES ROSES C.A. 4
JOINVILLE R.C. 6
VILLEJUIF U.S. 6

CENTRE VILLEJUIF U.S.

Stade Karl MARX - Rue Youri GAGARINE - 94 VILLEJUIF

POULE 28 : Challenge G.BOULOGNE

VILLEJUIF U.S. 1
VITRY E.S. 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 3
CHEVILLY LA RUE ELAN 3

POULE 28 : Challenge J.LEVY (U10)

VILLEJUIF U.S. 2
VITRY E.S. 2
KREMLIN BICETRE C.S.A. 4
LUSITANOS ST MAUR U.S. 4

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Stade Paul MEYER - 39, Rue de PARIS - 94370 SUCY-EN-BRIE

POULE 29 : Challenge G.BOULOGNEST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
SUCY F.C. 5
MINIS AND MAXIS 3
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1**POULE 29 : Challenge J.LEVY (U10)**ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
VILLENEUVE ST GEORGES F.C. 3
O. CLUB D'IVRY 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 2**SAISON 2018/2019 : N°1 - JOURNAL DES AMENDES (PV du 08/10/18)**

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	1er forfait poule A	SANTENY SP.L./CHEVILLY LA RUE ELAN U11 G 9 A du 06/10/2018	10,00 €
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	Feuille irrégulière	U. FOOTBALL CRETEIL/VILLEJUIF U.S. U13 G 7 AB du 06/10/2018	20,00 €
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1er forfait poule A, 1er forfait poule B	PARIS UNIVERSITE CLUB/GOBELINS F.C. U13 G 2 ABCD du 06/10/2018	20,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	1er forfait poule A	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./SANTENY SP.L. U13 G 9 A du 06/10/2018	10,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Absence à information secteur 1	Réunion du 24/09/2018	100,00 €
551657	A.S. ULTRA MARINE VITRY	Absence à information secteur 1	Réunion du 24/09/2018	100,00 €
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	Absence à information secteur 1	Réunion du 24/09/2018	100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Absence à information secteur 1	Réunion du 24/09/2018	100,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Absence à information secteur 1	Réunion du 24/09/2018	100,00 €
582118	Sporting Football club de CHENNEVIERES	Absence à information secteur 2	Réunion du 19/09/2018	100,00 €
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	Absence à information secteur 2	Réunion du 19/09/2018	100,00 €
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	Absence à information secteur 2	Réunion du 19/09/2018	100,00 €
500791	BRY F.C.	Absence à information secteur 3	Réunion du 26/09/2018	100,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Absence à information Secteur 3	Réunion du 26/09/2018	100,00 €
581708	MINIS AND MAXIS	Absence à information secteur 3	Réunion du 26/09/2018	100,00 €
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	Absence à information secteur 3	Réunion du 26/09/2018	100,00 €
552646	R.C. PARIS 10	Absence à information secteur 3	Réunion du 26/09/2018	100,00 €
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	Absence à information secteur 3	Réunion du 26/09/2018	100,00 €
TOTAL GENERAL				1 560,00 €

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 / U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. Boulogne, Festival U13 et challenge Mercier - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème Tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, finale VDM FUTSAL	120,00 €
Absence aux plateaux, nouvelles pratiques (Defifoot intercubs..),	100,00 €
CR non-reçu des plateaux, nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de foot,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 09 Octobre 2018

Président : M. Combal

Présents : MM. Boussard, Champion, Daigny, Lefevre.

Calendrier prévisionnel

U 15 VDM et Amitié	<i>2^{ème} Tour</i>	24/11/2018	Tirage effectué
	<i>Cadrage</i>	12/01/2019	Tirage le 11 Décembre 2018
	<i>1/8^e</i>	09/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	<i>¼ finale</i>	06/04/2019	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	04/05/2019	Tirage à déterminer
	Finale	01/06/2019	
U 15 District	<i>1^{er} Tour</i>	03/11/2018	Tirage le 16 Octobre 2018
	<i>Cadrage</i>	15/12/2018	Tirage le 27 Novembre 2018
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	<i>¼ finale</i>	06/04/2019	Tirage le 12 Mars 2019
	<i>½ finale</i>	04/05/2019	Tirage le 16 Avril 2019
	Finale	01/06/2019	
U 17 VDM	<i>2^{ème} Tour</i>	11/11/2018	Tirage le 16 Octobre 2018
	<i>Cadrage</i>	13/01/2019	Tirage le 11 Décembre 2018
	<i>1/8^{ème}</i>	24/02/2019	Tirage le 05 Février 2019
	<i>¼ finale</i>	07/04/2019	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage à déterminer
	Finale	02/06/2019	
U 17 Amitié	<i>1^{er} Tour</i>	14/10/2018	Tirage effectué
	<i>Cadrage</i>	13/01/2019	Tirage le 11 Décembre 2018
	<i>1/8^{ème}</i>	24/02/2019	Tirage le 05 Février 2019
	<i>¼ finale</i>	07/04/2019	Tirage le 19 Mars 2019
	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage le 23 Avril 2019
	Finale	02/06/2019	
U 17 District	<i>1^{er} Tour</i>	14/10/2018	Tirage effectué
	<i>Cadrage</i>	13/01/2019	Tirage le 20 Novembre 2018
	<i>1/8^{ème}</i>	24/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	<i>¼ finale</i>	07/04/2019	Tirage le 19 Mars 2019
	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage le 23 Avril 2019
	Finale	02/06/2019	
U 19 VDM	<i>1^{er} Tour</i>	28/10/2018	Tirage le 16 Octobre 2018
	<i>2^{ème} Tour</i>	16/12/2018	Tirage le 27 Octobre 2018
	<i>Cadrage</i>	13/01/2019	Tirage le 18 Décembre 2018
	<i>1/8^{ème}</i>	24/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	<i>¼ finale</i>	07/04/2019	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage à déterminer
Finale	02/06/2019		
Seniors VDM	<i>1^{er} Tour</i>	14/10/2018	Tirage effectué
	<i>2^{ème} Tour</i>	28/10/2018	Tirage le 16 Octobre 2018
	<i>Cadrage</i>	13/01/2019	Tirage le 20 Novembre 2018
	<i>1/8^{ème}</i>	03/03/2019	Tirage le 12 Février 2019
	<i>¼ finale</i>	07/04/2019	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage à déterminer

Seniors Amitié	Finale	02/06/2019	
	1 ^{er} Tour	28/10/2018	Tirage effectué
	Cadrage	13/01/2019	Tirage le 20 Novembre 2018
	1/8 ^{ème}	10/03/2019	Tirage le 29 Janvier 2019
	¼ finale	07/04/2019	Tirage à déterminer
	½ finale	12/05/2019	Tirage à déterminer
	Finale	02/06/2019	
C.D.M	1 ^{er} Tour	28/10/2018	Tirage effectué
	Cadrage	13/01/2019	Tirage le 20 Novembre 2018
	1/8 ^{ème}	10/03/2019	Tirage le 12 Février 2019
	¼ finale	07/04/2019	Tirage le 19 Mars 2019
	½ finale	12/05/2019	Tirage le 24 Avril 2019
	Finale	02/06/2019	
	Anciens	2 ^{ème} Tour	11/11/2018
Cadrage		13/01/2019	Tirage le 20 Novembre 2018
1/8 ^{ème}		10/03/2019	Tirage le 19 Février 2019
¼ finale		07/04/2019	Tirage le 19 Mars 2019
½ finale		12/05/2019	Tirage le 24 Avril 2019
Finale		02/06/2019	
Futsal		1 ^{er} Tour	10/11/2018
	2 ^{ème} Tour	15/12/2018	Tirage le 27 Novembre 2018
	3 ^{ème} Tour	02/03/2019	Tirage le 19 Février 2019
	4 ^{ème} Tour	23/03/2019	Tirage le 12 Mars 2019
	5 ^{ème} Tour	13/04/2019	Tirage le 02 Avril 2019
	Finale	18/05/2019	

Information importante concernant la FEUILLE DE MATCH:

Suite au Comité de Direction du District du 27 Juin 2018, la Feuille de Match Informatisée doit être utilisée sur toutes les rencontres de Coupes Départementales (il n'y a plus de feuille de match papier).

1^{er} appel feuille de match :

U17 VDM : 20977723 - OC Ivry / Bry FC

Seniors Amitié

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 28/10/18 (date butoir) à 15h00 sur le terrain du premier nommé. Voir liste des matchs sur le site du district.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclubs.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

1 arbitre sera désigné sur chaque rencontre.

U17 Val de Marne

20977723 - Villeneuve St Georges FC / Charenton CAP 1^{er} tour du 30/09/18

La Commission reprogramme cette rencontre le 28/10/18 à 13h00 sur les installations de Villeneuve St Georges.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclubs.

U15 Val de Marne

20880303 - Limeil-Brévannes AJ / Minis et Maxis 1^{er} tour du 15/09/18

Sans réponse aux 2 appels de feuille de match, la Commission donne match perdu à Limeil-Brévannes AJ en application de l'article 44-2 des RSG du District du 94.

U15 Amitié

20880328 – Fresnes AAS (2) / Choisy le Roi AS (2) 1^{er} tour du 15/09/18

Sans réponse aux 2 appels de feuille de match, la Commission donne match perdu à l'AAS Fresnes (2) en application de l'article 44-2 des RSG du District du 94.

Anciens

Désignation des matchs comptant pour le 2^{eme} tour qui aura lieu le 11/11/18 (date butoir) à 9h30 sur le terrain du premier nommé. Voir liste des matchs sur le site du district.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclubs.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Un arbitre sera désigné à la demande des clubs.

COMMISSION FUTSAL FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du Mardi 9 Octobre 2018

Présents : MM. CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland, FOPPIANI J Jacques, GONCALVES Agostinho

-RAPPEL-

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission rappelle aux clubs qu'il est obligatoire d'effectuer une photocopie (ou une photo) de leurs feuilles de matchs avant envoi en cas de feuille égarée.

La commission rappelle que **seule l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr)** est prise en compte pour toute correspondance avec le District. De plus, tous les courriers et les télécopies doivent impérativement être transmis sur papier officiel à entête du club et comporter les informations suivantes :

N° d'affiliation, Championnat ou Coupe, Série, Groupe, N° du match, Date du match.

Un formulaire de changements (dates, lieux, horaires) est disponible sur le site Internet du District en accédant à la rubrique « Formulaires », « Demande de changement de match ».

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

CHAMPIONNAT FUTSAL

ATTESTATIONS DES INTALLATIONS SPORTIVES

*Merci aux autres clubs de fournir leur attestation de gymnase au plus tôt avant la reprise
Du Championnat.*

Information LPIFF

2^{ème} Tour de la Coupe Nationale futsal
se déroulera dans la semaine du 15 au 21 octobre 2018

Se reporter au tirage

FUTSAL D1

20339532 – FUTSAL SUCY CLUB / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 12/10/18

Courriel de Futsal Sucy Club du 04/10/18. Nous informant de l'impossibilité d'organiser la rencontre. **La Commission reporte exceptionnellement, la rencontre au 9 novembre 2018 (accord de FC Maisons Alfort), et reste dans l'attente d'un justificatif objet de la demande. La commission vous rappelle qu'il est important d'anticiper ce type d'évènement.**

20539623 – CITOYEN DU MONDE 1 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 05/04/19

Courriel de Vitry CA du 09/10/18 (2 matchs en 24 h).
La Commission reporte la rencontre au 12 avril 2019. Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

20808125– VILLENEUVE ABLON US 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2.A du 05/10/18

Lecture du rapport de l'arbitre

La Commission entérine le 1^{er} forfait de KB FUTSAL 3

Rappel

20808120 – C NOUES 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2.A du 29/09/18

Courrier de la LPIFF (engagement tardif).

La Commission **reporte la rencontre au 10 novembre 2018.** Prévenir vos adversaires.

20808210 – A. URBAN 13 / C NOUES 2 Futsal D2.B du 01/10/18

Courrier de la LPIFF (engagement tardif).

La Commission **reporte la rencontre au 5 novembre 2018.**

Prévenir vos adversaires.

20808211 – VITRY PORTUGAIS UA 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2.B du 05/10/18

La Commission **reporte la rencontre au 9 novembre 2018 (2 matchs en 24h00).**

Prévenir vos adversaires.

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOTBALL A 11

Réunion du 10 Octobre 2018

RAPPEL :

**CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON
2018 / 2019 :**

SENIORS : D1 – D2 – D3 – D4

CDM : D1 – D2

ANCIENS : D1 – D2 – D3 – D4

U19 : D1 – D2 – D3

U17 : D1 – D2 – D3 – D4

U15 : D1 – D2 – D3 – D4 – D5

Plus aucune feuille de match ne sera éditée par le district du VDM.

PROCEDURE D'EDITION DE FEUILLES DE MATCHS

- Tout d'abord connectez-vous au logiciel **FOOTCLUBS**,
- Puis allez dans "**Compétitions**", Puis allez dans "**éditions et extractions**",
- Puis allez dans l'onglet "**rencontres**",
- Puis allez dans l'onglet "**feuille de match PDF**",
- Puis choisir type de poules et dates des matches,
- Puis **valider**.
- **Votre feuille de match est prête !**

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.B

FRESNES AAS (PV du 09/10/18)

SENIORS D4.C

CAUDACIENNE ES (PV du 25/09/18)

RC PARIS 10 (PV du 09/10/18)

ST MAUR VGA US (3) (PV du 09/10/18)

CDM D2

VAL DE FONTENAY AS (PV DU 18/09/18)

ANCIENS D4.A

TROPICAL AC (PV du 02/10/18)

U19 D3.A

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 02/10/18)

U17 D2.B

RC PARIS 10 (PV du 09/10/18)

U17 D3.A

ASOMBA (PV du 02/10/18)

U17 D3.B

ULTRA MARINE AS (PV du 18/09/18)

LA CAMILIENNE SP (2) (PV du 09/10/18)

U17 D3.C

ENT. SANTENY-MANDRES (PV du 18/09/18)

U15 D4.B

LUSITANOS US (3) (PV du 02/10/18)

CHEMINOTS VILLENEUVOIS (Arrêt du club)

U15 D5.A

ASOMBA (PV du 02/10/18)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

-1^{ER} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

20436805 – CHANTIERS UA / ASPTT VILLECRESNES en U19 D3.A du 30/09/18

20464739 – RC PARIS 10 (2) / PUC (3) en U15 D4.B du 29/09/18

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 27 OCTOBRE 2018

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U15 D5.C

20818068 – ENT. JEUNES STADE-ULTRA MARINE AS / CACHAN CO du 29/09/2018

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 28 OCTOBRE 2018

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

CDM D1

20499246 – ARSENAL AC / PORT ACA CHAMPIGNY du 23/09/2018

ANCIENS D1

20499382 - BRY FC / CAMILIENNE SP du 07/10/2018

ANCIENS D2.A

20535394 – DESPORTIVA VIMARANENSES / GOBELINS FC (12) du 23/09/2018

ANCIENS D2.B

20535481 – SPORTING CP / VITRY ES (12) du 23/09/2018

ANCIENS D3.A

20535219 – LIMEIL BREVANNES AJ / ASPTT VILLECRESNNE du 07/10/2018

U17 D4.B

20795072 - LE PERREUX FR (2) / ST MAUR VGA US (3) du 30/09/2018

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 11 NOVEMBRE 2018

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D4.A

20530121 – LIMEIL BREVANNES AJ (2) / VILLENEUVE ST GEORGES FC du 07/10/2018

SENIORS D4.C

20530319 – BOISSY FC (2) / ST MAUR VGA US (3) du 23/09/2018

CDM D2

20903140 – ARRIGHI AS / VAL DE FONTENAY AS du 30/09/2018

U19 D2.A

20531895 – LIMEIL BREVANNES AJ / SUCY FC du 07/10/2018

U19 D3.C

20832771 – CRETEIL UF / RUNGIS US (2) du 30/09/2018

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 DECEMBRE 2018

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U15 D3.A

20464381 – PARIS FC (4) / THIAIS FC du 29/09/2018

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 16 DECEMBRE 2018

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U19 D3.A

20436806 – BRY FC / ORMESSON US du 07/10/2018

U17 D4.A

20794983 – VILLIERS ES (2) / VILLENEUVE ST GEORGES FC du 30/09/2018

U17 D4.B

20795070 – ORLY AVS / CHARENTON CAP (2) du 30/09/2018

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 13 JANVIER 2019

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D1

20498038 – BRY FC / LE PERREUX FR du 07/10/2018

ENGAGEMENTS DERNIERES DIVISIONS

- **SENIORS D4** (calendrier diffusé en Juillet) : **il n'y aura plus d'équipe intégrée**
- **CDM D2** : reste 3 places
- **ANCIENS D4** : reste 3 places
- **U19 D3** : reste 5 places
- **U17 D4** : reste 5 places
- **U15 D5** : **plus de place et il n'y aura plus d'équipe intégrée**

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

SENIORS D4.C

- ST MAUR VGA US (3) prend la place de CAUDACIENNE ES (1) (Forfait Général).
- MAROLLES FC prend la place de RC PARIS 10 (1) (Forfait Général).

CDM D2

- VAL DE FONTENAY AS (5) prend la place de PARIS LIBONNE (Forfait Général).

U19 D3.A

- ASPTT VILLECRESNES prend la place de l'exempt (1).

U17 D4.B

- ST MAUR VGA US (3) prend la place de l'exempt (1).

U15 D5.C

- CACHAN CO (2) prend la place de l'exempt (1).

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Article 44.4 du RSG du District du Val de Marne de Football

En cas de non utilisation de la feuille de match informatisée, le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but – -1pt)**

Le District du Val de Marne, après lecture des feuilles de matchs, des rapports des arbitres et des connexions des clubs sur la plateforme « FMI » a établi une liste des clubs en infraction (mise à jour le 08/10/2018) :

Rencontres du Dimanche :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D3			
ENT. JEUNES STADE	23/09/2018		
SENIORS D4			
ARCUEIL COM (2)	23/09/2018		
BOISSY UJ	23/09/2018		
CHEVILLY LARUE EL. (2)	23/09/2018		
ORLY AC	23/09/2018		
PORT. ACA CHAMPIGNY	23/09/2018		
RENAISSANCE AS	23/09/2018		
ULTRA MARINE AS (2)	23/09/2018		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	23/09/2018		
CDM D2			
NUEVE UNO	30/09/2018		
VINCENNES SP	30/09/2018		
ANCIENS D2			
ORLY AC	23/09/2018		
VILLEJUIF US (12)	23/09/2018		
VITRY CA	23/09/2018		
ANCIENS D3			
ALFORTVILLE US	23/09/2018		
APSAP MEDIBALLES	23/09/2018		
MAISONS-ALFORT FC	23/09/2018		
PARIS LISBONNE	23/09/2018		
TRAV. PORT. IVRY	23/09/2018		
ANCIENS 4			
CHARENTON CAP	30/09/2018		
CHEVILLY LARUE EL.	30/09/2018		
LA CRISTOLIENNE	30/09/2018		
ORLY AC (12)	30/09/2018		
VITRY CA (12)	30/09/2018		
U 17 D2			
FONTENAY US (2)	23/09/2018		
JOINVILLE RC (2)	23/09/2018		
U 17 D3			
ASOMBA	23/09/2018		
VAL FONTENAY AS	23/09/2018		
U 17 D4			
ORLY AVS	30/09/2018		

Rencontres du Samedi (+ Futsal) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ere} non utilisation (Avertissement)	2 ^{eme} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{eme} non utilisation (Match perdu par pénalité)
U15 D3			
CHANTIERS UA	22/09/2018		
FONTENAY US (2)	29/09/2018		
LE PERREUX FR (2)	22/09/2018		
MAISONS-ALFORT FC (2)	22/09/2018		
ORLY AVS	22/09/2018	29/09/2018	
VITRY CA (2)	22/09/2018		
U15 D4			
CHENNEVIERES SCC	22/09/2018	29/09/2018	
RC PARIS 10 (2)	29/09/2018		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	22/09/2018	29/09/2018	
U15 D5			
CHANTIERS UA (2)	29/09/2018		
CHENNEVIERES SCC (2)	29/09/2018		
CHEVILLY LARUE EL. (2)	29/09/2018		
ORLY AVS (2)	29/09/2018		
THIAIS FC (2)	29/09/2018		
VILLIERS ES (3)	29/09/2018		
FUTSAL D1			
BOISSY UJ	29/09/2018		
B2M FUTSAL (3)	27/09/2018		
FUTSAL D2			
BOISSY UJ (2)	21/09/2018	28/09/2018	
CHANTIERS UA	29/09/2018		
CHEVILLY LARUE EL.	21/09/2018		
CRETEIL PALAIS FUTSAL (2)	28/09/2018		
KB FUTSAL (3)	22/09/2018	28/09/2018	
KB FUTSAL (4)	21/09/2018	29/09/2018	
NOGENT US (2)	22/09/2018		
VITRY ASC (2)	21/09/2018		
VSG FUTSAL	22/09/2018		
SENIORS FEM D1			
CRETEIL UF	29/09/2018		

ANNEXES

AMENDES

Club :		553055		A. S. C. VITRY					
Dossier :	17998114	du	26/09/2018	Futsal D2 (94)/ Phase 1		Poule A	20808114	21/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			25/09/2018	25/09/2018		9,50€	
Dossier :	17998115	du	26/09/2018	Futsal D2 (94)/ Phase 1		Poule A	20808114	21/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			25/09/2018	25/09/2018		9,50€	
Total :									19,00€

Club :		582525		A. URBAN 13					
Dossier :	18049300	du	09/10/2018	Futsal D2 (94)/ Phase 1		Poule B	20808214	05/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	81	Absence Arbitre Central sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative			09/10/2018	09/10/2018		8,00€	
Total :									8,00€

Club :		521869		ALFORTVILLE US					
Dossier :	18020200	du	03/10/2018	Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1		Poule Unique	20929701	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			02/10/2018	02/10/2018		40,00€	
Dossier :	18049517	du	09/10/2018	U15 D4 (94)/ Phase Unique		Poule A	20464653	06/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative			09/10/2018	09/10/2018		8,00€	
Dossier :	18049518	du	09/10/2018	U15 D4 (94)/ Phase Unique		Poule A	20464653	06/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	93	Licence Manquante Joueur			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	93	Amende : Licence Manquante			09/10/2018	09/10/2018		96,00€	
Total :									144,00€

Club :		690329		APSAP MEDIBALLES					
Dossier :	18019397	du	02/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1		Poule B	20807487	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative			02/10/2018	02/10/2018		8,00€	
Dossier :	18019398	du	02/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1		Poule B	20807487	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	84	Licence Manquante Délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative			02/10/2018	02/10/2018		8,00€	
Total :									16,00€

Club :		530263		ARCUEIL C.O. MUNICIPAL					
Dossier :	17998753	du	26/09/2018	Cdm D2 (94)/ Phase Unique		Poule U	20903143	30/09/2018	

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	97	Amende : Forfait General	03/10/2018	03/10/2018		102,00€	
Dossier :	18051014	du 10/10/2018 U15 D5 (94)/ Phase Unique	Poule B	20794321	29/09/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	09/10/2018	09/10/2018		40,00€	
Total :							142,00€

Club :	500723	ARRIGHI A.S.					
Dossier :	18050572	du 10/10/2018 Anciens D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	20499385	07/10/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€	
Dossier :	18050579	du 10/10/2018 Anciens D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	20499385	07/10/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	09/10/2018	09/10/2018		9,50€	
Total :							19,00€

Club :	554257	ASPTT VILLECRESNES					
Dossier :	17998392	du 26/09/2018 Coupe Vdm U15 (94)/ Phase 1	Poule Unique	20880305	15/09/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€	
Dossier :	17998725	du 26/09/2018 U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	20437434	23/09/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€	
Total :							80,00€

Club :	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY					
Dossier :	17998411	du 26/09/2018 Coupe Amitie U15 (94)/ Phase 1	Poule Unique	20880348	15/09/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€	
Dossier :	18051561	du 11/10/2018 U17 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20795074	07/10/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€	
Total :							49,50€

Club :	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER					
Dossier :	17998724	du 26/09/2018 U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20437254	23/09/2018		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€	
Dossier :	17999494	du 27/09/2018 U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20437254	23/09/2018		

Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General	25/09/2018	25/09/2018		100,00€
Dossier :	17999495	du 27/09/2018 U15 D5 (94)/ Phase Unique	Poule A	20794005	29/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General	02/10/2018	02/10/2018		102,00€
Total :						242,00€

Club :	541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.				
Dossier :	17998734	du 26/09/2018 U17 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	20794979	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General	03/10/2018	03/10/2018		102,00€
Dossier :	18050540	du 10/10/2018 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	20807488	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€
Dossier :	18050547	du 10/10/2018 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	20807488	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	09/10/2018	09/10/2018		8,00€
Dossier :	18050553	du 10/10/2018 U17 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	20437166	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€
Total :						129,00€

Club :	500791	BRY F.C.				
Dossier :	17998711	du 26/09/2018 Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	20529567	23/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€
Total :						40,00€

Club :	549303	C NOUES				
Dossier :	17998183	du 26/09/2018 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule B	20808204	22/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€
Total :						40,00€

Club :	500752	CACHAN A.S.C. C.O.				
Dossier :	18049512	du 09/10/2018 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	20807440	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	09/10/2018	09/10/2018		8,00€

Total : 8,00€

Club :	511261	CAMILLIENNE SP. 12EME					
Dossier :	18050631	du	10/10/2018	U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	20437350	07/10/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		09/10/2018	09/10/2018		100,00€

Total : 100,00€

Club :	524161	CAUDACIENNE ENT.S.					
Dossier :	17998713	du	26/09/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	20530319	23/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		25/09/2018	25/09/2018		102,00€

Total : 102,00€

Club :	536996	CENTRE FORMATION F. PARIS					
Dossier :	18000092	du	28/09/2018	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule A	20808111	21/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		25/09/2018	25/09/2018		40,00€

Total : 40,00€

Club :	512666	CHANTIERS PARIS U.A.					
Dossier :	17998181	du	26/09/2018	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule B	20808203	22/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		25/09/2018	25/09/2018		40,00€

Dossier :	18019284	du	02/10/2018	U15 D5 (94)/ Phase Unique	Poule A	20794007	29/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total : 49,50€

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN					
Dossier :	18000098	du	28/09/2018	U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	20437431	23/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		25/09/2018	25/09/2018		9,50€

Dossier :	18018885	du	02/10/2018	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	20529964	23/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :		A inscrit sur la FM un joueur suspendu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		02/10/2018	02/10/2018		50,00€

Dossier :	18019275	du	02/10/2018	U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	20437431	23/09/2018
-----------	----------	----	------------	---------------------------	---------	----------	------------

Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	AMEN	Amende administrative	02/10/2018	02/10/2018		8,00€		
Dossier :	18020490	du 03/10/2018 U19 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	20832769	30/09/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	02/10/2018	02/10/2018		40,00€		
Dossier :	18050433	du 10/10/2018 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20530225	07/10/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€		
Dossier :	18050461	du 10/10/2018 U15 D5 (94)/ Phase Unique	Poule B	20794328	06/10/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€		

Total :	126,50€
---------	---------

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.						
Dossier :	18022433	du 05/10/2018 Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	20829971	30/09/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	97	Amende : Forfait General	02/10/2018	02/10/2018		100,00€		
Dossier :	18051508	du 11/10/2018 Seniors Feminines D1 (94)/ Phase 1	Poule U	20496966	15/09/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	97	Amende : Forfait General	09/10/2018	09/10/2018		100,00€		

Total :	200,00€
---------	---------

Club :	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL						
Dossier :	18021148	du 04/10/2018 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule A	20808117	28/09/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	02/10/2018	02/10/2018		9,50€		

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	546194	DECLIC CHOISY LE ROI						
Dossier :	18050456	du 10/10/2018 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	20836938	07/10/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€		

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	553004	F. C. MANDRES PERIGNY						
Dossier :	17998717	du 26/09/2018 U19 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20436803	30/09/2018			
Personne :			C.D - DISCIPLINE					
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	97	Amende : Forfait General	03/10/2018	03/10/2018		102,00€		

Total : 102,00€

Club :	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.					
Dossier :	18022267	du	05/10/2018	U15 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	20895296	29/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total : 9,50€

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.					
Dossier :	17998750	du	26/09/2018	U15 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20464734	22/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		25/09/2018	25/09/2018		40,00€

Dossier :	18021169	du	04/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	20807442	30/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Dossier :	18021172	du	04/10/2018	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	20829973	30/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Dossier :	18050441	du	10/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	20807446	07/10/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		09/10/2018	09/10/2018		9,50€

Dossier :	18051004	du	10/10/2018	U19 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	20832775	07/10/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		09/10/2018	09/10/2018		40,00€

Total : 108,50€

Club :	500494	FRESNES A.A.S.					
Dossier :	18048302	du	08/10/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20530222	23/09/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		09/10/2018	09/10/2018		100,00€

Dossier :	18050470	du	10/10/2018	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	20529971	07/10/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		09/10/2018	09/10/2018		9,50€

Total : 109,50€

Club :	563866	FUTSAL SUCY CLUB					
Dossier :	18049513	du	09/10/2018	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	20539527	05/10/2018
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision : 92 Amende : Feuille De Match Irreguliere 09/10/2018 09/10/2018 9,50€

Total : 9,50€

Club : 523264 GOBELINS F.C.

Dossier : 18019400 du 02/10/2018 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1 Poule B 20807487 30/09/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 82 Absence Arbitre Assistant sur FM Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : AMEN Amende administrative 02/10/2018 02/10/2018 8,00€

Dossier : 18020256 du 03/10/2018 Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1 Poule C 20807533 30/09/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 91 Feuille En Retard Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 91 Amende : Feuille En Retard 02/10/2018 02/10/2018 9,50€

Total : 17,50€

Club : 500716 HAY LES ROSES C.A.

Dossier : 17998749 du 26/09/2018 U15 D3 (94)/ Phase Unique Poule C 20464556 22/09/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 94 1er Forfait Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 94 Amende : 1er Forfait 25/09/2018 25/09/2018 40,00€

Total : 40,00€

Club : 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.

Dossier : 17998421 du 26/09/2018 Coupe Amitie U15 (94)/ Phase 1 Poule Unique 20880349 15/09/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 94 1er Forfait Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 94 Amende : 1er Forfait 25/09/2018 25/09/2018 40,00€

Dossier : 17998712 du 26/09/2018 Seniors D4 (94)/ Phase Unique Poule C 20530320 23/09/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 94 1er Forfait Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 94 Amende : 1er Forfait 25/09/2018 25/09/2018 40,00€

Dossier : 18019390 du 02/10/2018 U15 D5 (94)/ Phase Unique Poule A 20794007 29/09/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 82 Absence Arbitre Assistant sur FM Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : AMEN Amende administrative 02/10/2018 02/10/2018 8,00€

Dossier : 18048155 du 08/10/2018 U15 D5 (94)/ Phase Unique Poule A 20794013 06/10/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 94 1er Forfait Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 94 Amende : 1er Forfait 09/10/2018 09/10/2018 40,00€

Total : 128,00€

Club : 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL

Dossier : 18050748 du 10/10/2018 Futsal D2 (94)/ Phase 1 Poule A 20808125 05/10/2018

Personne : C.D - DISCIPLINE

Motif : 97 Forfait General Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 94 Amende : 1er Forfait 09/10/2018 09/10/2018 40,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club : 526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.
----------------------	-------------------------------

Dossier :	17998714	du	26/09/2018	U19 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	20531887	23/09/2018
-----------	----------	----	------------	---------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€

Dossier :	17998751	du	26/09/2018	U15 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20464733	22/09/2018
-----------	----------	----	------------	---------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	25/09/2018	25/09/2018		40,00€

Dossier :	17998756	du	26/09/2018	Anciens D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20919639	30/09/2018
-----------	----------	----	------------	-------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General	02/10/2018	02/10/2018		102,00€

Dossier :	18000692	du	28/09/2018	U15 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20464737	29/09/2018
-----------	----------	----	------------	---------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General	02/10/2018	02/10/2018		100,00€

Total :	282,00€
---------	---------

Club : 848168	ORLY A.C.
----------------------	------------------

Dossier :	18050464	du	10/10/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20530223	07/10/2018
-----------	----------	----	------------	-------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	09/10/2018	09/10/2018		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club : 510193	ORMESSON U.S.
----------------------	----------------------

Dossier :	18022186	du	05/10/2018	U15 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20464379	29/09/2018
-----------	----------	----	------------	---------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club : 500025	PARIS UNIVERSITE CLUB
----------------------	------------------------------

Dossier :	17999150	du	27/09/2018	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	20529570	23/09/2018
-----------	----------	----	------------	-------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	25/09/2018	25/09/2018		9,50€

Dossier :	18050896	du	10/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	20807443	07/10/2018
-----------	----------	----	------------	--------------------------------	---------	----------	------------

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	09/10/2018	09/10/2018		40,00€

Total :	49,50€
---------	--------

Club :	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.						
Dossier :	17998110	du	26/09/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20530220	23/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			25/09/2018	25/09/2018		9,50€
							Total :	9,50€

Club :	552646	R.C. PARIS 10						
Dossier :	18021347	du	04/10/2018					
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :		Forfait Général équipe Seniors D4			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			09/10/2018	09/10/2018		100,00€
Dossier :	18021351	du	04/10/2018					
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :		Forfait Général équipe U17 D2			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			09/10/2018	09/10/2018		100,00€
							Total :	200,00€

Club :	507502	RUNGIS U.S.						
Dossier :	18050452	du	10/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	20807536	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			09/10/2018	09/10/2018		9,50€
							Total :	9,50€

Club :	535547	SANTENY SP.L.						
Dossier :	17998746	du	26/09/2018	U17 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	20437435	23/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	97	Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			25/09/2018	25/09/2018		102,00€
							Total :	102,00€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.						
Dossier :	18022356	du	05/10/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	20530325	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	97	Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			09/10/2018	09/10/2018		100,00€
							Total :	100,00€

Club :	521870	SUCY F.C.						
Dossier :	18020261	du	03/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	20836930	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total : 9,50€

Club :	551269	SUPREMES BELIERS					
Dossier :	18020274	du 03/10/2018	Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1	Poule Unique	20929702	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total : 9,50€

Club :	512963	THIAIS F.C.					
Dossier :	18021156	du 04/10/2018	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	20829970	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total : 9,50€

Club :	537133	TROPICAL A.C.					
Dossier :	18020154	du 03/10/2018	Anciens D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	20919534	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		02/10/2018	02/10/2018		100,00€
Dossier :	18049511	du 09/10/2018	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	20807443	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		09/10/2018	09/10/2018		9,50€

Total : 109,50€

Club :	580748	U. FOOTBALL CRETEIL					
Dossier :	18019265	du 02/10/2018	Seniors Feminines D1 (94)/ Phase 1	Poule U	20496968	29/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		02/10/2018	02/10/2018		8,00€

Total : 8,00€

Club :	581200	U. S. DE NOGENT 94					
Dossier :	17996948	du 25/09/2018	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule A	20808113	22/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		25/09/2018	25/09/2018		9,50€

Total : 9,50€

Club :	550114	VIKING CLUB PARIS				
---------------	---------------	--------------------------	--	--	--	--

Dossier :	18049312	du	09/10/2018	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	20539518	22/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			09/10/2018	09/10/2018		9,50€
Dossier :	18050559	du	10/10/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	20530122	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			09/10/2018	09/10/2018		9,50€

Total :	19,00€
---------	--------

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.						
Dossier :	17973092	du	21/09/2018	Coupe Amitie U15 (94)/ Phase 1	Poule Unique	20880349	15/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			25/09/2018	25/09/2018		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.						
Dossier :	18018310	du	01/10/2018	U19 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20436810	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	97	Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			09/10/2018	09/10/2018		100,00€
Dossier :	18020604	du	03/10/2018	U17 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	20794981	30/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	97	Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			02/10/2018	02/10/2018		102,00€

Total :	202,00€
---------	---------

Club :	553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.						
Dossier :	18000094	du	28/09/2018	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	20530117	23/09/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			25/09/2018	25/09/2018		40,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.						
Dossier :	18050437	du	10/10/2018	Anciens D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	20919648	07/10/2018	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			09/10/2018	09/10/2018		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	500138	VINCENNOIS C.O.					
Dossier :	18049516	du	09/10/2018	U15 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	20464832	06/10/2018

Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		09/10/2018	09/10/2018		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	529210	VITRY E.S.
---------------	---------------	-------------------

Dossier :	18020283	du 03/10/2018	Coupe Vdm Anciens (94)/ Phase 1	Poule Unique	20929705	30/09/2018	
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/10/2018	02/10/2018		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Total Général :	3 362,50€
-----------------	-----------

HOMOLOGATIONS

094 HOMOLOGATION 12A
COUPE VDM U15 (94) B
POULE 2180 C
JOURNEE DU 15.09.18 D
LIMEIL BREVAN 1 0-1 MINIS & MAXIS 1 E
P0* F

COUPE AMITIE U15 (94) B
POULE 2180 C
JOURNEE DU 15.09.18 D
FRESNES A.A.S 2 0-1 CHOISY LE ROI 2 E
P0* F